Valor'Aisne
Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne

eco centre la Tuilerie

La solution durable pour nos déchets ménagers

La Tuilerie

Un site bien adapté, retenu à l'issue d'études comparatives approfondies

Une démarche rigoureuse, pragmatique et impartiale

Les études menées entre 2001 et 2005 par un cabinet spécialisé et un hydrogéologue indépendants se sont déroulées en 3 phases :

— le diagnostic, qui a consisté à recenser les contraintes naturelles et humaines sur l'ensemble du département de l'Aisne,

— l'identification, à partir des contraintes recensées, de 5 secteurs favorables sur le sud de l'Aisne et leur évaluation en fonction de critères d'isolement, de desserte, d'intégration paysagère, d'impacts sur les milieux naturel et humain, et de capacité à accueillir un centre de stockage,

— l'identification de 4 sites potentiels, leur examen par un hydrogéologue agréé, nommé par le Préfet et leur hiérarchisation, ayant abouti à l'étude de faisabilité sur celui jugé le plus favorable, à savoir le site de La Tuilerie, sur la commune de Grisolles.

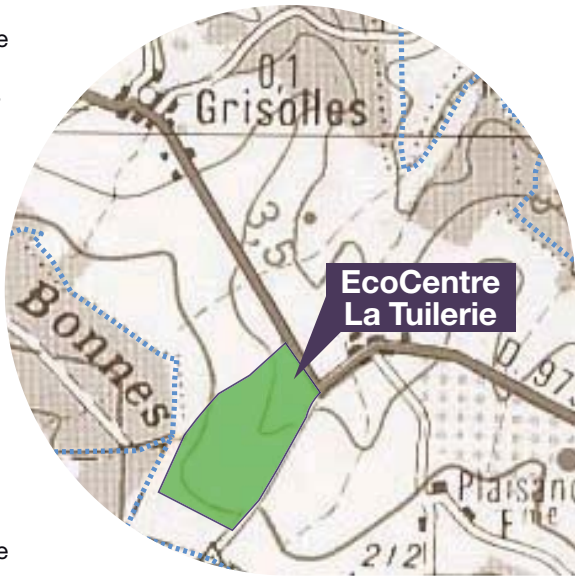

« La Tuilerie » : le site le plus favorable du sud de l'Aisne

Le site de Grisolles présente des atouts remarquables en termes de :

— isolement : le site est situé dans une zone très faiblement peuplée ;

— géologie : le sous-sol, fait d'argiles et de marnes, est de nature très peu perméable et le potentiel d'imperméabilité est très favorable ;

— hydrogéologie : pas de lien avec les deux captages en eau potable situés à proximité ;

— accès : les bennes accèdent facilement au site grâce à la RD1 ;

— économie : les investissements à la tonne de déchets traités sont inférieurs de 40% par rapport aux autres sites identifiés, ce qui représente une économie de 10 millions d'euros sur 20 ans pour les Axonais.

Au vu de ces résultats, le comité syndical de Valor'Aisne a choisi, mi-2006, de retenir le site de Grisolles pour l'implantation de l'ÉcoCentre pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers du sud de l'Aisne.

L'EcoCentre La Tuilerie regroupe, sur un même site, des équipements complémentaires ; c'est un projet exemplaire qui voit le jour.

L'EcoCentre La Tuilerie

un projet réalisé par les collectivités territoriales de l'Aisne

Les grandes dates du projet

2001 – 2002	Etudes préalables engagées par le Conseil général.
2003 – 2004	Etudes comparatives de faisabilité des sites potentiels.
2005	Débat public, lancé par le Président du Conseil général et présidé par M. Jacques Pelletier, ancien ministre et sénateur de l'Aisne. Diffusion du rapport de M. Jacques Pelletier et de l'ensemble des études disponibles.
17 juin 2005	Décisions de Valor'Aisne de lancer des études de faisabilité comparatives sur les sites potentiels de Brécy et de la Croix-sur-Ourcq et d'approfondir celles sur le site de Grisolles.
Novembre 2005	Mise en place d'une Commission Locale d'Information et de Proposition (C.L.I.P.) sur le projet.
7 juillet 2006	Choix du site de Grisolles par le comité syndical de Valor'Aisne.
Octobre 2006	Choix de l'entreprise Antéa pour assurer la maîtrise d'œuvre.
Février 2007	Débats contradictoires d'experts dans la cadre de la C.L.I.P.
21 mars 2007	Dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter le Centre de traitement et de valorisation de déchets, auprès du Préfet.
A venir	**Enquête publique :** chaque habitant pourra donner son avis sur le dossier du projet.

Valor'Aisne, votre Syndicat Départemental

Valor'Aisne est le Syndicat Départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés de l'Aisne. Créé en 2002 à l'initiative du Conseil général pour mettre en œuvre le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Aisne, il traite aujourd'hui les déchets ménagers de 92% de la population axonaise, soit 508.000 personnes.

Il regroupe, aux côtés du Conseil général, 22 collectivités :

— 19 communautés de communes,
— 2 communautés d'agglomération
— un syndicat mixte.

Valor'Aisne est doté de plusieurs instances décisionnelles, qui se réunissent au moins une fois par trimestre, tels que le Comité syndical, composé de 101 délégués titulaires et autant de délégués suppléants, le Bureau syndical qui comprend 6 vice-présidents, et 7 commissions de travail.

Les 3 missions de Valor'Aisne sont :

— la protection de l'environnement par la valorisation et l'élimination des déchets ménagers,
— la maîtrise et la mutualisation sur le plan départemental des coûts de traitement,
— l'installation et la réalisation des équipements nécessaires.

KFH • Juin 2007

Projet réalisé avec le concours de :

ANTEA Ingénierie et Conseil | cadet international Société du Groupe Setec

N'hésitez pas à nous contacter

Syndicat Départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés de l'Aisne
2, rue Voltaire - 02000 Laon
http://www.valoraisne.fr
T : 03.23.23.78.20 – F : 03.23.23.08.04

Valor'Aisne
Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne

L'EcoCentre

Une installation innovante pour valoriser et traiter nos déchets

Pour garantir aux habitants de l'Aisne le traitement des 293.000 tonnes de déchets ménagers produits chaque année, le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés a prévu d'équiper le département d'unités de stockage et de stations de transfert. C'est pourquoi, dès 2001, le Conseil général a lancé des études pour rechercher des sites susceptibles d'accueillir ces équipements. A partir de 2003, VALOR'AISNE, Syndicat Départemental de traitement des déchets créé pour mettre en œuvre le plan, a poursuivi cette démarche d'identification et d'analyse de sites.

Le centre de transfert pour valoriser

Afin de réduire le trafic et les nuisances sur la route, les déchets issus de la collecte sélective – papier, journaux, emballages de liquides alimentaires... - sont regroupés puis transférés vers des semi-remorques de plus grande capacité, pour être acheminés vers le Centre de tri de Soissons en vue de leur recyclage.
Capacité de transfert : 10 000 tonnes / an.

Le centre de stockage pour traiter et valoriser

Le stockage consiste à confiner, contrôler et gérer les déchets résiduels, non dangereux mais non recyclables : ordures ménagères, encombrants et déchets industriels banals. VALOR'AISNE fait le choix de limiter la capacité du centre de stockage à 80 000 tonnes/an maximum, de façon à encourager le développement des collectes sélectives et, ce faisant, de respecter les objectifs du Plan départemental.

Le centre d'accueil et d'information pour sensibiliser

L'EcoCentre La Tuilerie est un équipement public qui sera ouvert aux visiteurs. Une salle d'exposition spécialement aménagée et un parcours pédagogique, sur un chemin aménagé en hauteur, en bordure du site, permettent de découvrir le cycle de vie de nos déchets, ainsi que les activités industrielles du site.

L'EcoCentre, un outil fiable et performant de valorisation du potentiel énergétique des déchets ménagers résiduels

VALOR'AISNE a décidé d'exploiter le potentiel énergétique des déchets stockés, sous forme de production d'électricité. Pour l'avenir, il a réservé sur son site une emprise disponible afin de développer la valorisation de la fraction fermentescible des déchets.
VALOR'AISNE entend mettre en valeur les potentialités du site retenu pour limiter les transports, s'adapter aux évolutions techniques et assurer sa pérennité.

La Haute Qualité Environnementale

pour un aménagement public, ouvert à tous

Un terrain rendu 100% imperméable grâce à une double barrière de protection

Conformément à la réglementation, les déchets doivent être isolés par rapport aux sols qui constituent le fond et les côtés des casiers. A La Tuilerie, cette garantie d'étanchéité est portée à un niveau très élevé, bien supérieur à ce que requiert la réglementation actuelle. Deux barrières de sécurité sont mises en place. L'une dite « barrière passive » résulte de l'imperméabilité naturelle du sous-sol, elle est ici constituée par une couche d'argile et une couche de marne à la perméabilité contrôlée. L'autre dite « barrière active » résulte de la mise en place d'une géomembrane très performante protégée par un géotextile. Dans un souci de protection maximale, Valor'Aisne a opté pour la mise en œuvre d'une barrière étanche supplémentaire, située entre les deux barrières réglementaires, sous la forme d'un géosynthétique bentonitique à base d'argile naturelle.

Des espèces remarquables préservées

Des mesures sont prévues pour assurer la préservation des espèces animales et végétales présentes aux abords du site.

- mise en place d'un corridor biologique destiné à garder la flore en place et les abris qu'elle constitue pour les espèces animales ;
- reconstitution d'une mare et de zones humides au sud du site pour reproduire les conditions biologiques existantes et faciliter la migration des espèces présentes.

Œillet velu

Une production d'électricité économique et écologique

Le site sera équipé de réseaux performants de captage et de collecte du biogaz (gaz émis par la dégradation des déchets). Ce biogaz sera dans un premier temps brûlé dans une torchère, mais dès que le flux capté sera suffisamment important, des moteurs thermiques seront installés pour le valoriser sous forme de production d'électricité.

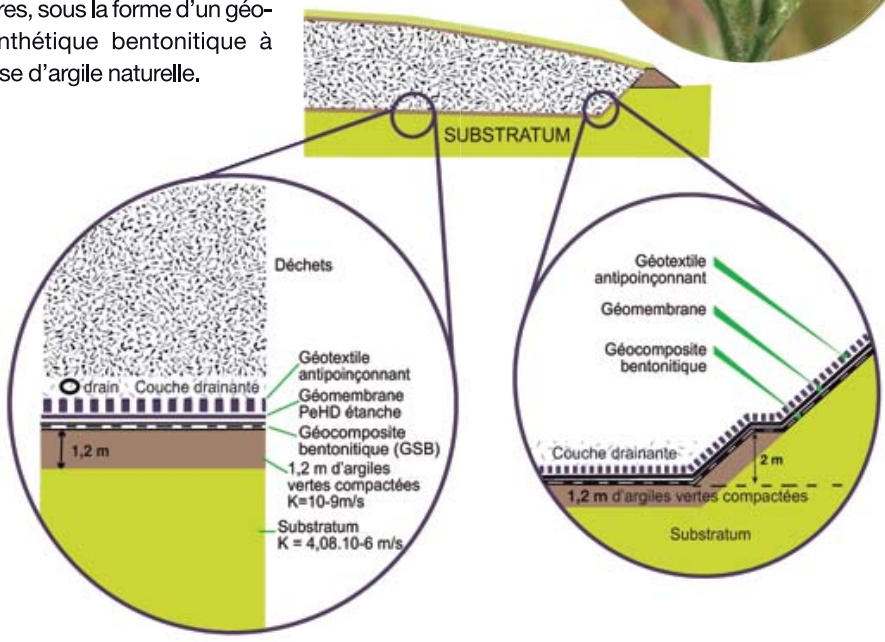

Parce que l'EcoCentre est une installation résolument moderne et respectueuse de l'environnement, Valor'Aisne a choisi, dès la conception du projet, de mettre en place une démarche de Haute Qualité Environnementale. Celle-ci se traduit par l'assurance d'une relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat, la préservation de la qualité sanitaire de l'eau et de l'air, le choix intégré des procédés, produits et systèmes, la maîtrise de l'énergie, le soin apporté aux conforts visuel, olfactif, acoustique et hygrothermique.

La prise en compte de ces paramètres tout au long du processus de création de l'Ecocentre conduit à la réalisation d'un projet aux nuisances environnementales maîtrisées, qui assure le confort des populations riveraines et du personnel et limite son empreinte écologique. A terme, le site sera certifié ISO 14001.

Des nuisances maîtrisées par une exploitation en casiers et alvéoles

A la Tuilerie, 4 casiers seront équipés et exploités l'un après l'autre. Chaque casier est divisé en alvéoles permettant d'accueillir une quantité limitée de déchets. Pour éviter les infiltrations et les envols de déchets ainsi que limiter les dégagements d'odeurs, l'alvéole sera régulièrement recouverte jusqu'à la mise en place de sa couverture définitive. Lorsque les alvéoles d'un casier sont comblées, ce dernier peut être rendu à la nature. Ce phasage permet de limiter les perceptions de l'exploitation et de ne pas présenter de visibilité sur les déchets depuis l'extérieur du site.

Valor'Aisne a fixé des objectifs de rejets de polluants atmosphériques et de limitation des nuisances très ambitieux permettant de rendre l'impact du centre négligeable pour les populations riveraines et professionnelles travaillant sur le site.

Le stockage des déchets rendu invisible

De nombreuses mesures sont prises pour limiter l'impact visuel du site et favoriser son intégration paysagère :

- les bâtiments, compacts pour limiter l'emprise au sol, seront implantés en utilisant la topographie naturelle ;
- les écrans végétaux déjà existants en bordure du site seront densifiés ;
- des merlons paysagers seront modelés ;
- la clôture périphérique sera dissimulée dans la végétation ;
- des plantations d'essences locales aux caractères champêtres, comme des bosquets ou des petits boisements, seront initiées.

L'ensemble de ces aménagements paysagers sera réalisé en amont de l'ouverture du site et développé au gré de son exploitation.

Un site progressivement rendu à la nature

Le centre de stockage, implanté dans la partie haute du site apparaîtra à terme comme une grande prairie bordée de haies bocagères au relief souple. La couverture finale des casiers sera de type prairie enherbée et modelée en reprenant les courbes naturelles du relief.

Les mesures paysagères accompagnant l'exploitation du site, de l'amorce des travaux jusqu'au réaménagement final permettront une restitution progressive des terrains à l'état naturel.

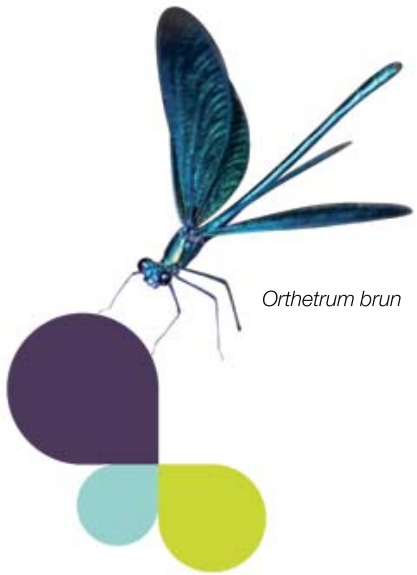

Orthetrum brun